

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026_041

Objet : Acceptation d'une subvention versée par le prestataire NOVAPAGE47 et attribution de subventions exceptionnelles aux associations Culture Vianne en Albret et Tennis Club d'Albret

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Laurence BENLLOCH, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/07/2026,

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Procurations	3
Votants	15
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	15
Contre	0

PRÉSENTS – BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, CHAMINADE Daniel, FRICARD Daniel, DARIO Maryline, MARCO Philippe, LENTIN Sylvie, VILLARD Patrice, GIONNE Céline, VAN ROYEN-GORNESS Michael, DENOUAL Davy, DELBREL Christophe.

POUVOIRS – AIME Catherine, CARRERE Stéphanie, CHAIX Mélodie.

ABSENTS – Néant.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de versement d'une subvention 800,00 € par le prestataire NOVAPAGE47,
Vu l'intérêt communal que présentent les activités des associations soutenues sur le territoire,
Considérant que la commune souhaite encourager et accompagner les initiatives locales,
Considérant que le versement proposé par NOVAPAGE47 permet de soutenir deux associations locales par l'attribution de subventions exceptionnelles,
Considérant que ces subventions présentent un caractère exceptionnel et ne sauraient constituer un engagement automatique,

Madame le Maire expose au conseil municipal que le prestataire NOVAPAGE47 souhaite apporter son soutien à la vie associative locale par le versement d'une subvention d'un montant total de 800,00 € à la commune.
Cette somme a vocation à être reversée, sous forme de subventions exceptionnelles, à deux associations œuvrant sur le territoire communal, selon la répartition suivante : 600,00 € à l'association Culture Vianne en Albret et 200,00 € à l'association Tennis Club d'Albret.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la subvention de 800,00 € versée par NOVAPAGE47 et d'autoriser son reversement aux associations bénéficiaires sous forme de subventions.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Considérant l'exposé de Madame le Maire,
DÉCIDE à l'unanimité**

- **D'ACCEPTER** le versement d'une subvention de 800,00 € par le prestataire NOVAPAGE47 au bénéfice de la commune ;
- **D'ATTRIBUER**, sous forme de subvention exceptionnelle, la somme de 600,00 € à l'association Culture Vianne en Albret ;
- **D'ATTRIBUER**, sous forme de subvention exceptionnelle, la somme de 200,00 € à l'association Tennis Club d'Albret ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'encaissement de cette subvention et le mandatement des subventions exceptionnelles aux associations bénéficiaires ;
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire le : 30/07/2026
Transmission à la préfecture le : 30/07/2026

Publication le : 30 juillet 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ



Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

